



Communiqué de presse N° 1191

Berne, le 18 janvier 2022

## **Une rapide révision de la loi sur la chasse s'impose**

*Le SAB - Groupement suisse pour les régions de montagne - salue la décision de la commission du Conseil national en charge de ce dossier d'entreprendre rapidement une révision de la loi sur la chasse. En raison de la forte augmentation du nombre de loups, la pression ne cesse de croître. Elle a ainsi dépassé depuis longtemps le niveau pouvant être supporté par l'agriculture de montagne, ainsi que par l'économie alpestre. Seule une révision de la loi sur la chasse permettra de mettre en place une nouvelle approche à l'égard du loup.*

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) du Conseil national a décidé d'adopter une initiative parlementaire rédigée par la commission sœur du Conseil des Etats. Il s'agit de créer les bases législatives pour pouvoir réguler préventivement la population de loups. Cependant, les interventions préventives nécessitent une révision de la loi sur la chasse. Le SAB soutient cette démarche. Les expériences répertoriées au cours de l'été passé ont démontré que la pression exercée par la croissance exponentielle des loups a dépassé le niveau supportable pour l'agriculture de montagne, ainsi que pour l'économie alpestre. La révision de l'ordonnance sur la chasse, entrée en vigueur en juillet 2021, n'a pas permis d'améliorer la situation pour les agricultrices et les agriculteurs concernés. Le SAB est donc convaincu qu'une nouvelle approche doit être adoptée pour gérer les loups. La loi sur la chasse doit donc être révisée rapidement. L'initiative parlementaire de la CEATE du Conseil des Etats permet d'entamer ce processus de révision.

Toutefois, la révision de la loi sur la chasse doit également tenir compte de la volonté populaire exprimée lors de la votation populaire du 27 septembre 2020. Après ce verdict, le SAB et d'autres organisations intéressées ont entamé un dialogue et recherché ensemble une solution qui soit largement soutenue. Ce consensus devrait constituer la base du processus législatif lancé avec l'adoption de l'initiative parlementaire de la CEATE du Conseil des Etats.

### Informations complémentaires :

- Christine Bulliard-Marbach, Présidente du SAB und Conseillère nationale, Tél. 079 449 05 69
- Thomas Egger, Directeur du SAB, Tél. 079 429 12 55